



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Responsabilité de l'État sur l'usage du Chlordécone

Question au Gouvernement n° 1676

Texte de la question

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT SUR L'USAGE DU CHLORDÉCONE

Mme la présidente . La parole est à M. Elie Califer.

M. Elie Califer . Ma question s'adresse à M. le premier ministre. Le 2 juin, à l'issue d'un long processus législatif, la proposition de loi visant à reconnaître la responsabilité de l'État et à indemniser les victimes du chlordécone a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Nous voulons remercier l'Assemblée, et particulièrement notre groupe, pour son soutien constant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) La publication du texte au Journal officiel le 13 juin a consacré la volonté exprimée par la représentation nationale. Une première étape historique est franchie : la reconnaissance de la part de responsabilité de l'État dans les préjudices causés par l'utilisation prolongée du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique. Elle ouvre la voie aux mesures de réparation et d'indemnisation attendues depuis longtemps.

Cette avancée est le fruit d'un combat de longue haleine mené par l'ensemble des populations antillaises, mais celui-ci n'est pas terminé. Comme l'a dit Mme la ministre des outre-mer, dont les propos ont été appréciés dans nos îles, il faut renouer un lien de confiance avec nos populations. Ne pensez-vous pas, monsieur le premier ministre, que le retrait du pourvoi en cassation formé contre l'arrêt rendu le 11 mars 2025 par la cour administrative d'appel de Paris, qui reconnaissait la responsabilité de l'État dans ce scandale, serait un geste fort, cohérent avec la loi en vigueur et propre à apaiser les populations ?

Au-delà de cette question, comment le gouvernement entend-il traduire, dès à présent, l'esprit et les objectifs de cette loi, afin de renforcer la reconnaissance et la réparation attendues par les victimes du chlordécone ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer . Vous l'avez dit, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité votre proposition de loi qui reconnaît la responsabilité de l'État dans le scandale de la chlordécone. Je siégeais à vos côtés. Cette unanimité est un message politique fort qui montre que, devant un sujet aussi sensible et douloureux que le scandale de la chlordécone, qui touche de nombreux Martiniquais et Guadeloupéens, les clivages politiques s'effacent. Il existe une volonté commune d'avancer et de le faire dans le respect des populations qui vivent depuis des décennies avec la pollution de la chlordécone. Cette loi, c'est une avancée importante. Mais, loin de refermer le chapitre de la chlordécone, elle en ouvre un nouveau : celui des réponses concrètes, sur lesquelles vous m'interrogez.

Des avancées existent : un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides examine en ce moment un peu plus de 240 dossiers, mais ce n'est pas suffisant. Les ministères de la santé, de l'agriculture, des comptes publics et des outre-mer ont lancé une mission inter-inspections qui nous rendra un rapport. C'est une question

de mois, je m'y engage...

Mme Christine Arrighi . À agir avant 2027 ?

Mme Naïma Moutchou, *ministre*pour que nous puissions bâtir le dispositif le plus solide juridiquement, pour apporter des réponses aux Guadeloupéens et aux Martiniquais.

Le pourvoi en cassation que vous avez évoqué ne remet en cause ni la responsabilité de l'État, que nous avons reconnue la semaine dernière, ni notre volonté d'indemniser les victimes. Ces deux principes restent notre ligne directrice. Ce pourvoi a pour vocation d'offrir un cadre juridique à cette question nouvelle. Nous voulons pouvoir nous appuyer sur des bases incontestables pour offrir des réponses. Je suis mobilisée à vos côtés pour avancer dans un esprit de justice, de vérité et de confiance.

Données clés

Auteur : [M. Elie Califer](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1676

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 2026